

Prestations de service et subventions



Votre expert pour une bonne audition.

 **Audika**



Nous écoutons ce que vous avez à nous dire.

Chez Audika, notre cœur de métier est de vous conseiller individuellement et de vous accompagner sur la voie d'une meilleure expérience auditive. Nous vivons le service parce que notre travail, nous l'accomplissons avec passion.

Vous le noterez sans doute à notre service complet – depuis le premier entretien au cours duquel nous écoutons vos objectifs en matière d'audition. Ainsi, nous apprenons à vous connaître et à cerner vos besoins pour vous proposer la solution idéale.

Grâce à l'expérience cumulée par les experts de nos 80 points de vente, nous acquérons continuellement de nouvelles connaissances dont vous profitez directement.

Votre ensemble de prestations*

Nous vous proposons les prestations suivantes :



- ✓ Mesure de la parole et de l'audition, analyse des besoins, essai
- ✓ Production unique d'otoplastiques de tout type pour votre appareil
- ✓ Adaptation individualisée de votre système auditif
- ✓ Instruction pour l'utilisation, les fonctions et l'entretien
- ✓ Contrôle de durabilité 3 mois après l'achat
- ✓ Dates de service régulières y compris consommables**
- ✓ Analyse annuelle de l'audition (à partir de la deuxième année d'utilisation)
- ✓ Prêt d'un appareil en cas de réparations ou de perte
- ✓ 48 mois de garantie pour Oticon/Bernafon, 24 mois pour les autres marques
- ✓ Set d'entretien Audika unique avec deux produits de votre choix
- ✓ 10 blisters de piles
- ✓ Support pour vos demandes (AVS/AI)

Remboursement AI/AVS

Vous obtenez un montant forfaitaire fixe pour votre système auditif :

AVS Prise en charge des coûts tous les 5 ans

Système auditif	une oreille	deux oreilles
✓ Participation aux coûts***	CHF 630	CHF 1'237.50
✓ Piles / année	pas de participation	pas de participation
✓ Réparation	pas de participation	pas de participation

AI Prise en charge des coûts tous les 6 ans

Annonce jusqu'à la retraite,
faute de quoi la participation aux coûts expire

Système auditif	une oreille	deux oreilles
✓ Participation aux coûts***	CHF 840	CHF 1'650
✓ Piles / année	CHF 40	CHF 80
✓ Réparation	électronique	CHF 200
(À partir de la 2 ^e année d'utilisation)	autres	CHF 130

* Validité de l'ensemble de prestations : Pendant la durée des allocations AVS/AI garanties. Pour les assurés privés 5 ans. Les produits (p.ex. pièces de rechange) et les assurances ne sont pas inclus dans les forfaits.

** Pour votre système auditif personnel

*** Aucun droit sans examen médical spécialisé | Les notices de la Confédération concernant les assurances sociales se trouvent sur notre site Internet : www.audika.ch > Téléchargements

Caisses-maladie

Les systèmes auditifs sont un moyen auxiliaire tel que les lunettes ou les lentilles de contact qui ne sont pas compris dans le catalogue de prestations des soins obligatoires (assurance de base). Les systèmes auditifs relèvent en principe de l'assurance invalidité et vieillesse. Les caisses-maladie peuvent participer aux coûts dans le cadre d'une assurance complémentaire avec participation aux coûts. Demandez à votre caisse-maladie si votre assurance complémentaire prend en charge une partie de ceux-ci.



Assurances

Votre couverture complète pour une sérénité totale



Assurance pour la période d'adaptation

Couverture d'assurance mondiale pour le système auditif pendant la période d'adaptation

- ✓ En cas d'endommagement dû à un évènement extérieur soudain ou imprévisible
- ✓ Disparition suite à un vol ou à un brigandage
- ✓ En cas d'oubli, d'égarement ou de perte
- ✓ En cas d'endommagement dû au contact avec de l'eau ou un liquide

Prime pour 6 semaines (prolongation possible)	TVA incluse
une oreille	CHF 15
deux oreilles	CHF 30

Franchise : **CHF 0**

Assurance avec l'achat

Couverture d'assurance mondiale pour le système auditif, l'ensemble de prestations (forfait de services) ainsi que l'otoplastique.

- ✓ En cas d'endommagement dû à un évènement extérieur soudain ou imprévisible
- ✓ Disparition suite à un vol ou à un brigandage
- ✓ En cas d'oubli, d'égarement ou de perte
- ✓ En cas d'endommagement dû au contact avec de l'eau ou un liquide

Le montant de la prime unique varie en fonction du prix total du système auditif assuré (ensemble de prestations / otoplastique inclus).

Prix total*	jusqu'à CHF 1'500	CHF 1'501 jusqu'à CHF 3'000	CHF 3'001 jusqu'à CHF 6'000**
Prime unique pour 5 ans	TVA incluse CHF 100	TVA incluse CHF 150	TVA incluse CHF 200

Franchise :

Pour un dommage réparable : **CHF 0**

En cas de remplacement de l'appareil : La franchise du client se calcule sur la base d'un pourcentage du prix d'achat du système auditif assuré (ensemble de prestations / otoplastique inclus), dépendant de l'âge du système auditif :

pendant la première année	10 % du prix de vente
pendant la deuxième année	20 % du prix de vente
pendant la troisième année	30 % du prix de vente
pendant la quatrième année	40 % du prix de vente
pendant la cinquième année	50 % du prix de vente

* Le prix total par système auditif correspond à un système auditif y compris ensemble de prestations et otoplastique. En cas d'équipement binaural, il est nécessaire d'assurer individuellement chaque système auditif.

** Le montant maximal de la couverture pour un équipement des deux côtés s'élève à CHF 10'000.



Votre expert pour une bonne audition

80 fois en Suisse
www.audika.ch | 0800 22 11 22

